

PIECES QUI CONSTITUENT LE DOSSIER DE REINSCRIPTION

Pour toutes écoles doctorales :

	Rapport du comité de suivi, obligatoire dès la première réinscription
	Convention individuelle de formation (si modifications par rapport à l'année passée)
	Justificatif de ressources financières (contrat de travail, notification de bourse Campus France,) si celui remis à la 1ère inscription ne couvre pas la durée de la thèse ou Déclaration de ressources financières personnelles si pas de financement (à renouveler chaque année)
	Attestation d'assurance « responsabilité civile - vie privée » pour l'année en cours
	Attestation de CVEC
oindre également pour les écoles doctorales	
Humanités Nouvelles - F. Braudel : Rapport d'étape	
SJPEG:	
	Rapport d'étape (=rapport d'activité) avec la 1ère page normalisée comportant l'avis et signature du/de la directeur(rice) de thèse à déposer sur ADUM
	Pour une réinscription en 5ème année de thèse ou plus, transmettre la thèse en l'état en pdf par mail à l'adresse <u>ed-sipeg-contact@univ-lorraine.fr</u>

• **SLTC**: Rapport d'étape

MAJ: 28/08/2025